

REVUE de PRESSE

Les articles sont résumés le plus objectivement possible; les opinions qu'ils contiennent n'engagent en rien la responsabilité de TransVIE. Le choix des articles repose uniquement sur l'intérêt que peuvent en tirer les associations concernées

Avortement

Aux USA Mgr René Henri Gracida, évêque de corpus Christi, a condamné la participation des policiers catholiques à la répression des opérations sauvetage, et a réclamé pour eux la clause de conscience.

(Présent, 05/01/91)

Une union syndicale d'enseignants de Los-Angeles, forte de 33 000 membres, a décidé à la majorité d'adopter en décembre 90 une position neutre sur la question de l'avortement. Les deux syndicats enseignants majoritaires des Etats-Unis sont pro-abortionnistes.

(National Right to Life News, 29/01/91, in IRLF WR, 11/02/91)

Un comité de la Chambre des représentants de l'état du Sud Dakota a approuvé le 05/02/91 un projet de loi qui limiterait l'avortement. La loi permettrait l'avortement pour les raisons suivantes: en cas d'inceste ou de viol, en cas de handicap sévère du bébé, et dans le cas où la grossesse constitue un danger pour la santé physique de la mère. Le projet de loi va maintenant passer en session plénière. Le Gouverneur a déjà fait savoir qu'il accepterait de signer une telle loi.

(AP Report, 05/02/91, in IRLF WR, 11/02/91)

La loi de l'état d'Utha relative à l'avortement a été modifiée le 25/01/91. Elle ne permet plus l'avortement que lorsque le bébé est tellement handicapé qu'il ne devrait pas survivre, lorsque la grossesse résulte d'un inceste ou d'un viol déclaré à la police, et lorsque la grossesse met en danger la santé médicale ("medical health") de la mère. Le terme "medical health" peut être largement interprété et permettre l'avortement pour quasiment n'importe quelle raison; cependant les autorités de l'état ont affirmé qu'elles appliqueraient la loi strictement, et si tel est le cas, quasiment tous les avortements devraient cesser dans cet état.

(IRLF newsletter, 02/91)

En Australie, plus de 1500 personnes ont participé à la première Chaîne de la Vie" du pays: le 14/10/90, durant une heure, ils se sont tenus alignés des deux côtés d'une route principale en portant des pancartes signifiant "l'avortement tue des enfants". L'Association pour le droit à la Vie de New South Wales a entamé une procédure judiciaire contre une compagnie téléphonique qui a introduit en 91 une rubrique spéciale pour les avortoirs dans les pages jaunes de son bottin. Un projet de loi qui interdirait l'utilisation de fonds publics pour l'avortement a été ré-introduit devant le parlement fédéral par son initiateur, Mr A. Webster.

(IRLF newsletter, 02/91)

En Italie, plusieurs groupes religieux et de défense de la vie ont mis en place un projet conjoint pour inviter les médecins nouvellement installés à envisager très sérieusement la clause de conscience que leur octroie la loi.

Une femme qui a donné naissance à deux jumeaux à l'hôpital St Camillus de Rome et les a immédiatement tués en les jetant dans une poubelle a été inculpée d'infanticide volontaire. Ce même hôpital possède l'un des plus gros avortoirs de la ville.

(IRLF newsletter, 02/91)

Un hôpital a été condamné à verser l'équivalent de \$ 17 000 à une femme qui est restée enceinte après y avoir subi une tentative d'avortement. Elle et le père de l'enfant avaient réclamé \$ 83 000.

(EEE Report, 08/02/91, in IRLF WR, 11/02/91)

Le pape Jean-Paul II et un certain nombre de pasteurs de l'Eglise italienne se sont exprimés sur des sujets variés relatifs au droit à la vie, pour marquer la 13^e Journée italienne pour la Vie, le 03/02/91.

(L'Osservatore Romano, 05/02/91, in IRLF WR 11/02/91) [Texte complet en français du discours papal disponible à TransVIE]

Le 18/12/90, des obstétriciens hongrois ont formé un groupe pro-life, les Obstétriciens pour la Vie, dont l'objectif immédiat est d'assurer la liberté de conscience des obstétriciens. Un des objectifs à long terme est d'établir dans le pays des unités d'obstétrique sans avortoir.

(IRLF newsletter, 02/91)

Au Canada, une série de spots publicitaires télévisés mis au point par l'organisation d'éducation nationale pour la vie, l'Alliance pour la Vie, a déjà sauvé des vies depuis son premier passage sur les écrans. Un d'eux montre "36 secondes de portraits de bébés" sur un fond musical facilement mémorisable, pendant qu'une voix "off" fait remarquer que beaucoup d'enfants à naître n'auront jamais la chance de vivre et d'être aimés. Une autre montre une mère fière de voir sa fille prendre part à un ballet, et se remémorant avec bonheur sa décision de ne pas recourir à l'avortement onze ans plus tôt. Les réactions du public ont été extrêmement favorables, et les groupes locaux de défense de la vie ont lancé une campagne de collecte de fonds pour poursuivre la programmation.

(Pro-Life news, 12/90, in IRLF WR, 18/02/91)

En Tchécoslovaquie, les médecins de la République de Slovaquie sont habilités à refuser de participer à des avortements, suite à une lettre du ministre du gouvernement A. Rakús adressée à tous les hôpitaux. Les directeurs d'hôpitaux devront modifier leurs services pour prendre en compte le souhait des objecteurs de conscience.

Dans une lettre pastorale qui a été lue dans toutes les églises catholiques de Tchécoslovaquie le 30/12/90, les évêques catholiques du pays ont invité les plus hautes autorités du pays à abolir la loi autorisant l'avortement. Les évêques ont insisté sur le fait qu'il n'y a pas de différence entre un enfant avant la naissance et un enfant après la naissance, et que le droit à la vie doit être

respecté à tout âge.

(IRLF newsletter, 02/91)

Au Kenya, de nombreux rapports font état d'une progression des activités pro-vie dans la capitale Nairobi, sous la forme de centres de conseils pour la grossesse, d'assistance pratique aux femmes enceintes, de cours de puériculture, ...

(Communications from Kenya, 15/01/91, 18/02/91; CPM Newsletter, 01/91, in IRLF WR, 18/02/91)

En Suède, le Rallye Annuel pour la Vie 1991 se déroulera à Stockholm le 27/04/91.

(IRLF WR, 18/02/91)

En URSS, un parti politique nouvellement formé, le Parti de la Paix, a pour principal objectif l'éradication de la pratique très répandue de l'avortement. L'agence de presse Novosti a rapporté que son président, Sergiei Nikologorski, a proposé la création de centres spéciaux pour l'adoption, la constitution de fonds pour aider les parents à élever leurs enfants -fonds prélevés si nécessaire sur le budget de l'armée soviétique- et la mise en place d'une loi protégeant la vie humaine de la conception jusqu'à la mort.

(IRLF newsletter, 02/91)

En Bulgarie, l'agence Reuter a rapporté une chute du taux des naissances depuis que l'avortement a été rendu libre au début de l'année. Il semble que le taux d'avortement soit le troisième d'Europe. Un gynécologue de l'Institut Obstétrical de Sofia, D. Vassiley, a affirmé que 47% des actes obstétricaux sont des avortements.

(IRLF newsletter, 02/91)

En Tchécoslovaquie, un congrès international sur l'humanisme dans les soins médicaux modernes se tiendra à Bratislava du 26 au 28 avril 1991. Parmi les thèmes abordés seront discutés l'avortement et ses séquelles, y compris psychologiques, l'euthanasie, le soin aux handicapés, et le rôle du législateur dans la promotion de l'éthique dans les soins médicaux.

(IRLF WR, 18/02/91).

En Lituanie, une branche de la Fédération Mondiale des Docteurs Qui Respectent la Vie Humaine a été fondée le 24/11/90.

En Belgique, deux médecins avorteurs ont stérilisé une femme sans son consentement au cours d'un avortement. Reginald Moreels et Walter Legey ont été condamnés à lui verser l'équivalent de \$ 7 500, ainsi qu'à une amende de \$ 2 000 chacun. Ils se sont défendus en affirmant avoir mal compris ses désirs. Moreels est le président en Belgique de "Médecins Sans Frontières".

(IRLF newsletter, 02/91)

En Allemagne, après que l'hebdomadaire Der Spiegel ait révélé que la police allemande fait effectuer à la frontière néerlandaise des contrôles gynécologiques de femmes suspectées d'avoir été aux Pays-Bas pour se faire avorter, le débat sur la question de l'avortement s'est ravivé.

(Présent; 04/03/91; Herald Trib., 07/03/91; Le Figaro, 03/07/91; Le Monde, 07/03/91)

Au Royaume-Uni, Virginia Bottomley, ministre de la santé, a annoncé que le gouvernement est opposé à la ratification de la Convention des Nations Unies sur les Droits de l'Enfant, parce qu'elle pourrait interférer avec le droit du parlement britannique de légiférer sur des questions telles que l'avortement et la recherche sur les embryons.

(The Universe, 03/02/91, in IRLF WR 11/02/91)

Un porte-parole du gouvernement a annoncé les statistiques concernant les complications des avortements légaux en Angleterre et au Pays de Galles: Hôpitaux publics: 0,768 pour 100 avortements. Cliniques privées: 0,08%.

(Life Briefing Sheet, in IRLF WR, 11/02/91)

Les Victimes Britanniques de l'Avortement (BVA), une organisation qui aide les femmes à surmonter le traumatisme psychique de l'avortement, a sponsorisé une tournée de conférences de trois semaines dans les universités du pays.

(The Universe, 17/02/91, in IRLF WR, 18/02/91)

Au Canada, Mme J B Wilson, juge pro-abortioniste, a annoncé son départ de la Cour Suprême. Elle ne fut pas la seule, en Janvier 1988, à rejeter une loi sur l'avortement à cause des restrictions que celle-ci mettait devant l'accès à l'avortement, mais elle fut la seule à argumenter que la femme avait un droit à avorter.

(The Interim, 01/91, 02/91, in IRLF WR, 11/02/91)

Aux Philippines, près de 2000 étudiants ont célébré la S' Valentin à Manille en organisant une marche pour la vie à travers la ville.

(AP report, 14/02/91, in IRLF WR, 18/02/91)

Sida

Une enquête nationale met en évidence un estompage des contours des groupes à risques, en raison du développement des contaminations sexuelles. La part des contaminations par toxicomanie décroît en valeur relative. Le nombre de femmes enceintes porteuses du virus du sida augmente régulièrement (+ 23 % entre 87 et 89). En apprenant leur séropositivité, 62 % des provinciales choisissent l'avortement, alors que 41 % des parisiennes dans le même cas le choisissent.

(Le Figaro, 26/02/91)

Associations

Un Mouvement des Femmes Chrétiennes a été fondé récemment en Bulgarie. Son objectif principal est de bâtir une nation bulgare forte, unie et hautement morale. La fondatrice du mouvement, Elisaveta Milenova, a exprimé le désir que chaque femme bulgare puisse avoir autant d'enfants qu'elle le désire (et non pas un ou deux), et qu'il lui soit possible de rester à la maison pour élever sa famille convenablement.

(Keston News Service, 10/01/91, in IRLF WR, 11/02/91)

Démographie

Le nombre de naissances en France a baissé de 0,8% en 89, s'établissant à 765 473. L'indice conjoncturel de fécondité reste à 1,81. L'âge moyen des premières maternités continue d'augmenter, ainsi que la proportion de naissances hors mariage (28,2%) La part des naissances de mères étrangères est stable depuis 86 (10,4%).

(Le Quotidien de Paris, 08/02/91).

La pression démographique diminue dans les pays du Maghreb. Les facteurs explicatifs sont, outre les politiques de limitation des naissances, le recul progressif de l'âge du mariage et la scolarisation des filles.

(Le Monde, 15/03/91)

Eugénisme

Voici le texte exact du programme officiel de biologie des classes de 4^e, concernant la reproduction humaine:

"La régulation des naissances, objet de la contraception, est replacée dans son contexte social afin de développer le sens du respect de la vie et celui des responsabilités du futur citoyen et parent. La recherche des moyens de la contraception constitue une application directe des notions de physiologie acquises. La raison fonctionnelle des procédés mécaniques, chimiques et biochimiques est dégagée, en insistant particulièrement sur le nécessaire respect du calendrier que les méthodes hormonales impliquent.

L'avortement, dont les limites légales de prescription seront indiquées, apparaît alors non comme une méthode de contraception mais comme un palliatif exceptionnel d'un accident de contraception ou d'une situation difficile. Il sera à nouveau mentionné en classe de Troisième comme traitement préventif d'une anomalie grave décelée in utero (mongolisme)".

(Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports. Programmes et instructions des Sciences et Techniques Biologiques et Géologiques, classe de 4^e, 1989)

Euthanasie

En Autriche se déroule du 28/02/91 au 05/04/91 le procès de quatre aides-soignantes accusées d'avoir abrégé volontairement la vie de 42 patients âgés. L'affaire révélée en avril 89 avait profondément ébranlé la confiance de l'opinion publique autrichienne dans le système hospitalier et provoqué un débat international sur l'euthanasie.

(Le Figaro, 27/02/91, 01/03/91, 02/03/91, 05/03/91, 11/03/91, 12/03/91. Le Quotidien de Paris, 01/03/91)

Aux USA une proposition de loi qui obligera virtuellement tous les centres des soins à fournir à tous les adultes qu'ils recevront une information sur les procédés de "testament de santé" et de "légation de santé" a été approuvée par le congrès fin 90 et signée par le président George Bush. C'est un pas sérieux vers l'acceptation de l'euthanasie aux États-Unis.

Les deux mesures concernées consistent à placer des limites quant aux soins qu'une personne malade pourra recevoir aux USA. Par un "testament de santé", une personne signale quels sont les traitements qui doivent lui être faits ou pas dans certaines situations. Par une procédure de "légation de santé", une personne abandonne à une autre les décisions concernant sa santé.

La plupart des états reconnaissent déjà les testaments de santé lorsque les patients sont en phase terminale, plusieurs autres permettant quand les patients sont considérés en coma permanent.

Les deux mesures peuvent être utilisées pour abaisser les normes éthiques de la pratique médicale, et par là priver les comateux - et autres patients mentalement atteints- aussi bien des soins minimums que des procédures médicales sophistiquées.

Sur les 41 États ayant déjà légiféré sur cette question, la moitié autorisent à priver d'eau et de nourriture un patient qui aura signé un tel "testament". En pratique, il s'agit d'une légalisation du suicide par déprivation. Concernant les lois relatives à la légation de santé, une tierce-personne se voit octroyer le pouvoir de prendre la décision de faire cesser l'alimentation en eau et en nourriture du malade.

(National Right to Life news, 29/01/91; JAMA 16/01/91; Communication from US pro-life groups, 20-21/02/91, in IRLF WR, 18/02/91)

Contraception

Réalisée sous l'égide de l'OMS et coordonnée à Genève par le Dr GMH Waites, une étude portant sur une technique de contraception hormonale masculine, consistant en injections hebdomadaires de testostérone bloquant la production de spermatozoïdes, a permis de conclure à une efficacité de 65 %. Les auteurs de la communication parue dans *The Lancet* estiment que cette méthode est au moins aussi efficace, en pratique, que la contraception orale féminine. En France, c'est le Dr JC Soufir, du Kremlin-Bicêtre, qui a collaboré à ce programme international. Il offre là des consultations spécialisées au cours desquelles cette contraception est proposée.

(Le Monde, 24/10/90; La Recherche, 02/91)

Les chercheurs français Jam Tesarik et Jacques Testart ont découvert une nouvelle piste susceptible de déboucher sur la production d'un vaccin contraceptif. Il s'agit bien d'un effet contraceptif (et non pas abortif), puisqu'il s'agit de neutraliser une protéine nécessaire à la maturation de l'ovule. On apprend par contre qu'une expérimentation sur l'homme, en cours en Australie, vise à mettre au point une substance neutralisant l'HCG, hormone produite dès le début de la grossesse par l'embryon et nécessaire à la poursuite de cette grossesse. Il s'agit dans ce cas d'un vaccin abortif.

(L'Est Républicain, 06/03/91)

Génétique

Malgré l'extrême réserve des scientifiques face à l'annonce en avril 90 de la découverte du gène de l'alcoolisme, aux USA, le National Institute for Health a décidé d'engager une étude de 25 millions de dollars sur ce sujet.

(L'événement du Jeudi, 28/02/91)

Des travaux de plus en plus nombreux font état d'une influence du tabac et d'autres produits toxiques sur le fœtus par l'intermédiaire du père qui a été en contact avec eux avant la fécondation. Les caractéristiques des spermatozoïdes seraient modifiées par ces substances.

(The economist, 23/02/91)

PMA

Un juge californien a refusé, le 22/10/90, tout droit de garde à une mère porteuse, au bénéfice de la mère génétique. Les services de la mère porteuse avaient été payés \$ 10 000. Dans le même état de Californie et la même semaine, des médecins ont implanté à des femmes ménopausées des embryons issus d'ovules achetés \$ 1 000 à des femmes fertiles, sans que personne ne remette en cause ici la qualité de mère des mères porteuses. Dans les deux cas, la vraie mère est donc celle qui paie.

(Herald Tribune, 23/10/90; Le Monde, 24/10/90; L'Evenement du Jeudi, 15/11/90)

En France, une polémique s'est engagée entre les CECOS (Centres d'Étude et de Conservation du Spermé humain), le Ministère de la santé, et l'Ordre des Médecins d'un côté, et le Ministère de la justice de l'autre, après que ce dernier ait autorisé les détenus à recourir à la procréation médicalement assistée. Du côté médical, on estime que cela revient à "se décharger sur les médecins de problèmes qui concernent la société toute entière". D'après Claude Evin, "ces questions renvoient à celles de la sexualité en prison, et il y a quelque illusion à penser que l'on

pourra de la sorte trouver une véritable solution". Les CECOS ont toujours affirmé leur refus d'utiliser les PMA en dehors des circonstances pathologiques.

(Le Monde, 10/03/91, 12/03/91; Le Figaro, 11/03/91)

Après qu'une jeune femme britannique d'une vingtaine d'années, vierge et refusant d'avoir des rapports avec les hommes, ait bénéficié d'une insémination artificielle à Birmingham à la clinique du BPAS (Agence Nationale de Conseil pour la Grossesse [une organisation privée pro-avortement]), une vive polémique a éclaté dans le pays. La jeune femme a sélectionné la couleur de la peau, des cheveux, et des yeux du donneur de sperme. Beaucoup se sont élevés contre cette chosification de l'enfant. L'évêque de Birmingham a déclaré qu'"un enfant est toujours un cadeau, pas un droit". Le BPAS a déclaré que sur les 1 000 femmes inséminées en 90 dans sa clinique, 200 étaient célibataires. A compter du 1^{er} août, les centres d'insémination artificielle du pays ne pourront fournir leurs prestations qu'avec une autorisation administrative, et la loi stipule qu'une femme ne pourra être inséminée que si le bien-être de l'enfant à venir a été pris en compte, mais l'interprétation gouvernementale de la loi semble assez large et le besoin d'un père ne sera apparemment pas une condition *sine qua non*.

(Le Monde, 12/03/91, 13/03/91; Le quotidien de Paris, 12/03/91, 15/03/91; Le Figaro, 12/03/91; Présent, 13/03/91; Le Canard enchaîné, 13/03/91)

Alors que près de 20 000 enfants sont nés en France de la fécondation in vitro, le GREFF (GRoupe d'Etude de la Fécondation in vitro en France) vient de publier le 4 mars un *Livre blanc des procréations médicalement assistées en France*, pour répondre aux attaques dont cette technique est l'objet, mais aussi en montrer les dangers et les limites. [voir en rubrique Bibliographie]

(Le Monde, 06/03/91; Le Quotidien de Paris, 07/03/91)

Le III^e congrès international d'éthique médicale, organisé les 9 et 10 mars à Paris par le Conseil National de l'Ordre des Médecins, a mis à l'honneur entre autres thèmes les nouveaux problèmes posés par l'apparition des PMA, et la nécessité d'un cadre législatif dans ce domaine.

(Le Figaro, 09/03/91; Le Monde, 09/03/91, 13/03/91)

RU 486

Le 28 Octobre 1988, Claude Evin, ministre de la santé, avait mis en demeure la société Roussel-Uclaf de reprendre, au nom de la santé publique, la distribution de la pilule abortive RU 486 que la société avait suspendue en raison, soi-disant, des menaces de boycott. Le bien-fondé de cette décision ministérielle avait été attaqué par six associations: la Confédération Nationale des Associations familiales Catholiques, l'Union Syndicale des professions de santé Respectant la Vie Humaine, Laissez-Les-Vivre SOS Futures Mères, l'Association pour l'objection de conscience à toute Participation à l'Avortement et l'Association des Médecins pour le Respect de la Vie. Le 25/01/91, le Conseil d'Etat a reconnu que le ministre de la Santé "ne tenait d'aucun texte le pouvoir de mettre en demeure, comme il l'avait fait le 28/10/88, le laboratoire Roussel-Uclaf de reprendre la distribution du RU 486" et a constaté que "contrairement à ce qu'indiquait la décision attaquée, la mifégyne [nom exact de la molécule] n'avait pas encore fait, à l'époque, l'objet d'une autorisation de mise sur le marché". Considérant que "la décision ministérielle est entachée d'excès de pouvoir", le Conseil d'Etat a décidé d'annuler la décision du ministre. La direction de Roussel-Uclaf,

par la voix du Dr André Ulmann, a fait savoir que cette décision ne modifierait en rien la distribution du RU 486 qui, selon ses dires, serait utilisé dans 20 à 25% des avortements réalisés en France. Les associations considérées se sont félicitées de ce jugement "qui déjoue ce qui apparaissait à beaucoup comme un plan fomenté pour tromper l'opinion publique et qui rend à la société Roussel-Uclaf toute la responsabilité de l'expérimentation, de la production, de la distribution et de l'exportation du RU 486".

(Télégramme AOCPA, 29/01/91; Le Figaro, 29/01/91; Le Monde, 30/01/91; Présent, 30/01/91, 01/02/91, 02/02/91; Aspects de la France, 07/02/91)

Aux USA, un groupe féministe pro-avortioniste, l'Organisation Nationale pour la Femme (NOW), a menacé de boycotter les produits Roussel-Uclaf si ce dernier ne distribuait pas la pilule RU 486 dans ce pays.

(HLI Reports, 02/91, in IRLF WR, 11/02/91)

De nouvelles études concernant la pilule abortive RU 486 ont été au centre d'un colloque organisé par l'Association Américaine pour l'Avancement de la Science le 16/02/91. Parmi les orateurs on a pu noter la présence de SJ Segal, un supporter connu du RU 486, membre de la fondation Rockefeller. Parmi les arguments maintenant cités pour que soit autorisée la mise sur le marché du produit, on notait: facilitation de l'accouchement, ralentissement de certaines tumeurs du sein, traitement de l'endométrite, traitement de syndromes hormonaux.

(AP report, 17/02/91, in IRLF WR, 18/02/91)

autres documents reçus

Opinions

Instruction sur le respect de la vie humaine naissante et la dignité de la procréation.

Congrégation pour la doctrine de la foi. 02/87. Edt Téqui. 40p.

Vie et mort sur commande.

Eléments de réflexion de la commission familiale de l'épiscopat. 12/84. Edt Téqui. 23p.

Sondage L'Express 27/10/89.

[sondage de la population française, 30 questions de bioéthique]

Recherche sur les embryons

The double standards of the embryo research lobby.

(Human Concern, 12/90). [Démontre preuves à l'appui les arguments fallacieux des chercheurs défendant les recherches utilisant des embryons cobayes humains]

Eugénisme

Le Nazisme et la science.

La Recherche, 12/90. 14p.

[Récusation preuves en main du mythe de la bonne science dévoyée par la mauvaise idéologie. Met en lumière la réciprocité des influences entre nazisme et milieux scientifiques de 1890 à 1945]

Renseignements pratiques

Les prestations familiales.

Fiches pratiques. Contact Social, 04/90. 16p.

COMMUNIQUES

Transmis par les associations concernées

Nouveau:

VIA LA FAC, le journal pour les étudiants en faveur de la vie, vient de naître. Parution bimestrielle, abonnement: 30 FF/an; le premier numéro est gratuit. On peut le commander auprès de: AOCPA Indre-et-Loire, BP 1521, 37015 Tours cedex.

BRETAGNE et NORMANDIE: l'association "Les Jeunes pour la Vie" recherche des adresses d'hébergement pour sa tournée audiovisuelle d'information qui se déroulera durant l'été sur la côte bretonne et normande. Les dates exactes seront communiquées ultérieurement. Etapes de la tournée 91: St Quay-Portrieux, Binic, Val-André, Erquy, St Lunaire, Dinan, St Malo, Paramé, Cancale, Mt St Michel, Granville, St Marcouf, Aromanche, Cabourg, Houlgate, Deauville, Trouville, Honfleur, St Valérie-en Caux, Dieppe et Le Tréport.

Contact: Bruno Le Rouge de Guerdavid, association "Les Jeunes pour la Vie", 10, place de la Convention, 78280 Guyancourt; 30 57 40 75

Chacun est invité à écrire au chancelier Kohl (directement ou par l'intermédiaire de l'ambassade d'Allemagne) pour manifester son soutien à la résolution du congrès de Budapest concernant la pilule abortive RU 486. [Modèle de lettre en annexe 1, texte de la résolution en annexe 2]

L'UNEC (Union des Nations de l'Europe Chrétienne) annule pour tous les participants chrétiens de l'Europe de l'Ouest et de l'Est son 2^e pèlerinage chrétien à Auschwitz qui était prévu pour Pâques 91. [communiqué de presse UNEC 06/03/91.]

AGENDA ASSOCIATIONS

Informations transmises par les associations concernées

Aix-en-provence, 13/04/91.

Rappel. Journée d'action en faveur de la Vie organisé par la fédération des AFC des Bouches-du-Rhône et le Comité aixois AOCPA.

Dijon, 13-14/03/91.

Rappel. VII Congrès de la famille chrétienne. Stand AOCPA, Cercle de la cité vivante, Magnificat

Paris et province, 27/04/91.

Première Journée Mondiale pour la Vie. Nombreuses manifestations à Paris et en Province. Contact général: AOCPA BP 53 RUEIL MALMAISON CEDEX; 47.72.09.11. Pour la Gironde: Mr Pierre VIAUD, 146 avenue de la Marne 33700 MERIGNAC; 56 97 36 00.

Oullins 6-7/04/91

Forum régional des jeunes. Stand Mère de Miséricorde. Contact: 78 27 13 42 ou 77 80 13 28

Tokyo, 25-27/04/91

Deuxième Congrès Mondial pour la Vie.

Le congrès sera l'occasion de signer la Déclaration des Droits de l'Enfant à Naître [voir annexe] qui a été élaborée au Premier Congrès Mondial pour la Vie d'Oslo, 05/90, et de remettre le second Prix mondial pour la Vie à la personne (ou les personnes) qui a le plus contribué, aux yeux du comité d'attribution, à répandre le message et défendre la cause de la vie durant l'année écoulée. [Plus amples informations auprès de TransVIE; auprès de l'IRLF, Via Terenzio 7, Rome 00193, Italie; ou directement auprès de World Congress for life -International correspondance, 4-14-27 Sarayama, minami-ku, Fukuoka-city, Japan 815 (Fax: 81/92/552.5022)] [Source: IRLF, 15/02/91]

AUTRES DATES

FR3, chaque dimanche à 18h55 à partir du 7/04/91. Le bonheur de la vie. Série de 12 dessins animés de 5 mn d'éducation sexuelle. [NC] [valeur morale ?]

BIBLIOGRAPHIE

Documents écrits, audio ou vidéo

Les handicapés. Chiffres repères 1990.

Ministère des Affaires Sociales et de la Solidarité, 1990. (contenu: Les allocations et leurs bénéficiaires - Les commissions de décision - Les établissements pour personnes handicapées - Les incapacités déclarées par les personnes vivant à domicile - Les prestations d'invalidité et d'accidents du travail dans le compte de la protection sociale. Annexes: Données départementales - Nomenclature - Références - Sigles). La documentation française. ISBN 2-11-086837-6. 84p. 65 F. [NC]

Les publications suivantes sont disponibles auprès de l'ONU (U.N. publications, C 109, 1211 GENEVA 10, SUISSE):

- Population Bulletin of the United Nations, N°28, 1989. [NC]
- United Nations - World Population Chart 1990 Revised. [NC]
- Population and vital Statistics Report (quarterly). [NC]

Livre blanc des PMA en France.

G.R.E.F.F, 1991. Edts Sauramps Médical, 11 Bd Henry IV, 34000 Montpellier. 84 p. [NC]

Mr Algoud, secrétaire-général de l'association "Action pour la dignité humaine" (28 place st Georges, 75009 PARIS), et président du "Cercle de la cité vivante", est l'auteur du "GUIDE JEUNESSE" (collection "les enfants du Fleuve", Ed. Fayard) qui présente 1000 associations d'aide à la jeunesse dans tous les domaines.

Il est également l'auteur d'une étude très documentée intitulée: "Un très grave danger pour les familles: le laxisme et l'incitation à la débauche et comment réagir pour la sauvegarde de la dignité humaine". C'est un outil remarquable et indispensable pour bien apprécier la menace qui pèse sur nos enfants et la famille en général. (Etude disponible pour 45 FF). Enfin, un "VADE-MECUM pour lutter contre les incitations à la débauche", très complet, donne des conseils pratiques (modèles de lettre, textes réglementaires, code pénal, pouvoir des maires,

arrêtés municipaux...). Un document que toute association et personne soucieuse de défendre la famille et voulant réagir devrait posséder. 80 FF).

Chèques à l'ordre de "La cité vivante".

(Communiqué Cercle de la cité vivante, 17/03/91) [NC]

TransVIE n°1 a été diffusé auprès d'environ 120 particuliers et responsables d'associations de défense de la vie, ainsi qu'a 40 radios associatives

REMARQUES

Les crochets carrés [] délimitent les commentaires insérés par TransVIE.

Le code [NC] marque des documents que l'équipe de TransVIE n'a pas lus, écoutés, ou visionnés, ni archivés. Le code [NA] marque des documents consultés mais non-archivés.

Tous les articles et éléments de bibliographie sont archivés et peuvent être consultés en en faisant la demande auprès de TransVIE, sauf ceux marqués des codes [NC] ou [NA].

Sous le terme **autres documents reçus** figurent tous les documents archivés sans être résumés.

ABONNEMENT

Pour s'abonner à TransVIE, inscrire sur papier libre son nom, prénom et adresse. Joindre un chèque à l'ordre de l'AOCPA, CCP 2.970.85.Z.PARIS.

Abonnement simple: 150 FF
Abonnement de soutien: 250FF

Envoyer le tout à
TransVIE, 7 rue du G^{al} Roland, 25000 BESANCON

Annexe 1:

Modèle de lettre au chancelier Kohl

Chancellor Helmut Kohl
Die Bundeskanzleramp
P.F. 120535
D-5300 Bonn
Germany

(date)

Monsieur le Chancelier

Nous aimerions attirer votre attention sur un problème qui nous tient à coeur.

Comme vous le savez, beaucoup d'entreprises de différents pays ont été accusées de fournir des armes à l'Iraq, et ces armes ont été montrées du doigt pour leur influence dans le récent conflit. Certaines firmes allemandes, en particulier, se sont révélées impliquées dans la fourniture d'armes chimiques qui ont été utilisées avec un effet si dévastateur sur des populations civiles innocentes dans le passé.

Nous regrettons l'existence d'autres formes d'armes chimiques, qui sont également fabriquées par des firmes allemandes et qui sont actuellement utilisées contre les êtres humains les plus démunis pour se défendre -les enfants à naître dans le ventre de leur mère.

Un des plus mortels de ces produits chimiques est la substance abortive RU 486 qui est produite par la compagnie allemande Hoechst, par l'intermédiaire de sa filiale française Roussel-Uclaf.

Nous vous invitons à considérer avec gravité le risque que votre gouvernement soit tenu pour responsable des conséquences fatales de l'utilisation de ce produit de par le monde, et plus particulièrement dans le Tiers-Monde, et nous vous demandons d'intervenir personnellement auprès du directoire de Hoechst pour mettre un terme à sa mise au point et sa commercialisation.

Dans l'assurance de votre considération pour les bébés de l'Allemagne et du Monde, recevez, Monsieur le Chancelier, nos salutations respectueuses.